Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260602-CC_2026_0111-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0111

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 2 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le deux juin à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 mai 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 81 Procurations : 5

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , M. GUILLOUX Patrick (suppléant de Mme ALLAIN Sonia), M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , Mme BENECH Laurence , Mme BERNABLE Nathalie , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BONNIEC Carole , Mme CADIOU Gaby , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. CORDESSE Alain , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , Mme SIMON Sophie (suppléante de M. DELISLE Hervé), Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , M. EVEN Michel , Mme FERRIER Florence , Mme FOURNIS-BEYOU Aurore , M. FROGER Jérôme , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GENÉTAY Stéphanie , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , Mme HARDY Anne , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , M. GRALL Pierre (suppléant de Mme JOUAN Sandrine), M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE BUHAN Erwan , Mme LE CALVEZ Joyselle , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LÉON Frédéric , M. LIRZIN Yvon , Mme LOGNONÉ Jamila , Mme MACÉ Annie , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLE Anabelle , Mme NICOLAS Sonya , M. OFFRET Maurice , M. PENVEN Eddy , M. PERREAU Frédéric , M. PHILIPPE Joël , Mme PONTAILLER Catherine , M. RANNOU Laurent , Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. THEBAULT Christophe , M. TOURNIER Vincent

Procurations :
Mme BERTINOTTI Dominique à Mme CADIOU Gaby, M. CANÉVET Fabien à Mme NICOLAS Sonya, M. COCADIN Romuald à M. PHILIPPE Joël, M. LE CREURER Éric à Mme BOIRON Bénédicte, M. LEON Erven à Mme PONTAILLER Catherine

Etaient absents excusés :
M. LE BRAS Jean-François, Mme LE GOFFIC Blanche, M. ROGARD Didier, M. TANGUY Jean-Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mise en place de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260602-CC_2026_0111-DE

Exposé des motifs

La création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) levant la fiscalité professionnelle unique (FPU). Cette commission se substitue aux Commissions Communales des Impôts Directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

La désignation des membres de la CIID doit intervenir dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseillers municipaux.

Les principaux rôles de la commission sont les suivants :

- elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés ;

- elle donne son avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale ;

- elle participe à la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.

Cette commission est composée de 11 membres à savoir :

- le Président de l'EPCI, membre de droit (ou un(e) Vice-Président(e) délégué(e)) ;

- 10 commissaires titulaires (et des suppléants en nombre égal).

L'organe délibérant doit, sur proposition des communes membres dresser une liste composée de noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires ;

- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants ;

Ces personnes doivent remplir impérativement les conditions édictées au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts :

- être de nationalité française
- être âgé d'au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être familiarisées avec les circonstances locales

De plus, elles doivent être impérativement inscrites aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260602-CC_2026_0111-DE

Cette liste de membres potentiels composée de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants communautaires, sera ensuite transmise au directeur départemental des finances publiques qui désignera les 10 titulaires et les 10 suppléants de la CIID.

VU Le Code général des impôts (CGI) et notamment l'article 1650 A et les articles 346 et 346 A de l'annexe III du même code ;

VU L'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à LA MAJORITÉ
(Par 85 pour)
(Par 1 abstention)

DECIDE DE :

DRESSER La liste des 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et des 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants comme suit :

Commission Intercommunale des Impôts Directs	
NOM Prénom	**Commune**
SEUREAU Cédric	Lannion
LE MIGNOT Jean-François	Plounévez-Moëdec
MANGARD Frédéric	Ploubezre
MERLE Didier	Pleubian
JEAN-LE LAY Annic	Camlez
JORAND Caroline	Lanmérin
GRANGER Erwan	Le Vieux-Marché
EVEN Michel	Prat
PERON Hélène	Tréduder
LE HOUEROU Gilbert	Trédarzec
COLVÉ Aurélie	Plouzélambre
BEGUEC Isabelle	Coatréven
DUVAL-BLAIZE Cécile	Trédrez-Locquémeau
COUTELLIER Sylviane	Trémel
RODA-FREVILLE Anne	Pleumeur-Bodou
FAUCHOUX Fabrice	Louannec
LE CANN Jean-Paul	Cavan
REQUENA Sandra	Plounérin
BERGEROT Christelle	Mantallot
ANDRE Marie-Louise	Kerbors
BRAS-DENIS Annie	Plouaret
RANNOU Laurent	Quemperven
BOIRON Bénédicte	Trébeurden
GUILLOUX Laurence	Lanvellec
PONTAILLER Catherine	Perros-Guirec
SIMON Franck	Tréguier

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260602-CC_2026_0111-DE

PRENDRE ACTE Que les dix commissaires titulaires ainsi que les dix commissaires suppléants seront désignés in fine par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toute démarche pour la bonne application de la présente.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 10 JUIN 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 10 JUIN 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ